

**Assemblée générale de la 4<sup>ème</sup> commission,  
chargée de la décolonisation et des questions  
politiques spéciales**

**New York, le 5 octobre 2010**



**Discours de M. Philippe GOMES, président du  
gouvernement de la Nouvelle-Calédonie**



Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée Générale,  
Mesdames, Messieurs,

Il y a exactement un an, votre assemblée avait bien voulu écouter la position exprimée, concernant la situation de la Nouvelle-Calédonie, par une délégation représentant l'ensemble des institutions du pays, et reflétant tous les mouvements siégeant au sein de notre congrès.

Comme l'an dernier, et comme le prévoit explicitement l'accord de Nouméa, une délégation calédonienne revient devant vous aujourd'hui afin de « *porter à la connaissance de l'Organisation des Nations Unies, le cheminement de la Nouvelle-Calédonie vers son émancipation* ». Cette délégation dont fait partie Dewe GORODEY, membre du gouvernement en charge de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté, représente les deux principales sensibilités politiques du pays, indépendantiste et non indépendantiste.

Après avoir entendu notre délégation, ainsi que celle du Front de Libération Nationale Kanak socialiste, conduite par Mme Ilaïsaane Lauouvea, et sur le rapport du Comité spécial, vous aviez adopté, le 10 décembre 2009, la résolution 64/102, portant sur la question de la Nouvelle-Calédonie.

**Par cette résolution, vous vous félicitez des progrès importants intervenus en Nouvelle-Calédonie depuis la signature de l'Accord de Nouméa, en 1998. Sur le plan institutionnel, vous aviez relevé l'importance des transferts de compétences, de l'Etat français à la Nouvelle-Calédonie.**

Sur l'année qui vient de s'écouler, nous avons continué d'avancer sur cette voie. Ainsi, en décembre 2009, le congrès de la Nouvelle-Calédonie a voté, à l'unanimité, 3 lois organisant le transfert de l'enseignement et des transports maritimes et aériens. Nous avons également défini, avec l'Etat, une méthode de travail concernant le transfert des compétences en matière de droit civil, de droit commercial, de sécurité civile, de communication audiovisuelle, d'enseignement supérieur et de règles relatives à l'administration des collectivités. L'Etat nous apporte une expertise indispensable pour que ces transferts soient décidés, et organisés dans les meilleures conditions.

**Sur le plan politique, le fonctionnement de nos institutions est pleinement assuré, comme en témoigne l'importance des programmes de réformes engagés par le gouvernement** que j'ai l'honneur de présider, et qui est constitué, je le rappelle, à la proportionnelle des groupes politiques représentés au congrès de la Nouvelle-Calédonie depuis les élections du 10 mai 2009.

La résolution 64/102 relevait d'ailleurs, à juste titre, l'importance des actions en faveur du développement économique et social du territoire, conduites par la Nouvelle-Calédonie avec l'appui de la France. Votre assemblée se félicitait de toutes les mesures prises pour renforcer et diversifier l'économie néo-calédonienne dans tous les secteurs, et des progrès engagés dans les domaines du logement, de l'emploi, de la formation, de l'éducation et de la santé.

**Nos actions en faveur du développement économique portent manifestement leurs fruits** : en moyenne sur les 4 dernières années, et malgré la crise mondiale, la croissance du nombre des emplois salariés a dépassé 3% par an, celui de la consommation des ménages 3,1% et celui du produit intérieur brut 4%. Notre produit intérieur brut atteindra probablement 35 000 € par habitant et par an en 2013, avec l'entrée en production de nos deux nouvelles usines métallurgiques, grâce auxquelles, en 2012, la Nouvelle-Calédonie deviendra le 2e pays au monde pour la production de

nickel. Dans les autres secteurs économiques, sont recherchés en permanence les moyens de développer le tissu d'entreprises de l'intérieur du pays et des îles, dans un but de rééquilibrage vis-à-vis de l'agglomération de Nouméa.

Nous avons adopté il y a quelques semaines une loi obligeant les employeurs, lors d'une embauche, à donner la priorité, à compétence égale, aux citoyens calédoniens. Afin de favoriser le pouvoir d'achat des ménages, nous avons fortement réévalué le salaire minimum, et rendu obligatoire une hausse des salaires proches de ce salaire minimum.

Notre taux de chômage est actuellement de l'ordre de 6,5 %. Sur ce sujet, la résolution 64/102 avait pris note que « *le chômage reste élevé parmi les Kanak* » – encore que nous ne disposions en fait d'aucune statistique véritable à ce sujet.

Ceci prouve en tout cas combien il est essentiel de poursuivre nos efforts sur la formation initiale et continue des Calédoniens. Nous voulons en particulier que le nombre annuel de bacheliers, qui a quadruplé depuis 1989, progresse encore de moitié environ sur les 10 années à venir. Nous voulons surtout éradiquer l'échec scolaire, qui perpétue les inégalités sociales. Nous voulons que l'école du pays soit le creuset du destin commun, au bénéfice de toutes les communautés. C'est le sens du grand débat sur l'avenir de l'école calédonienne que nous avons engagé depuis le début de l'année. Dans le domaine de la formation continue, nous œuvrons afin que les besoins des entreprises soient mieux connus et analysés pour l'organisation de formations adaptées. Ce travail important est mené dans le cadre des états généraux de la formation professionnelle qui se sont tenus au cours de l'année 2010.

En décembre, votre assemblée avait également noté « *que le recrutement de mineurs étrangers se poursuit* », ainsi que « *les préoccupations exprimées par des représentants (kanak) concernant les flux migratoires incessants* ». En fait, sur les grands projets miniers, des étrangers ne sont recrutés qu'en l'absence de main-d'œuvre locale suffisante, notamment dans des métiers à haute qualification. La présence de ces personnels étrangers est limitée à 18 mois pour le personnel d'exécution et à 4 ans pour les techniciens et cadres. Ainsi, pour l'usine du Sud les trois quarts des ressortissants étrangers ayant reçu, dans un cadre très strict, des autorisations de travail, ont déjà quitté le territoire. Au contraire, des plans de formation très ambitieux ont été élaborés pour permettre aux Calédoniens d'accéder aux postes pérennes de la phase de production opérationnelle, et à terme, ils occuperont 95 % des emplois créés par l'industrie métallurgique.

**La résolution 64/102 accordait ensuite une large place aux relations internationales que la Nouvelle-Calédonie a commencé à nouer avec ses voisins du Pacifique Sud et avec les organisations internationales.**

**Concernant le Forum des îles du Pacifique**, la Nouvelle-Calédonie a participé au sommet organisé au Vanuatu du 3 au 6 août 2010 et a confirmé sa demande de pouvoir accéder au statut de membre à part entière du Forum. Les dirigeants du FIP ont salué notre initiative, et se sont engagés à définir les modalités de cette accession.

**Nous avons également augmenté notre implication dans de multiples actions de coopération bilatérale.** Le 16 février dernier, une convention-cadre a été signée en ce sens avec le **Vanuatu**, et des échanges sont également engagés avec la **Papouasie-Nouvelle-Guinée**. Nous avons organisé en mars dernier une visite en **Australie** que je conduisais avec le Haut-commissaire de la République, dans le but commun de renforcer significativement les relations entre nos deux pays. La **Nouvelle-Zélande** a bien voulu manifester également son intérêt à l'idée de recevoir

prochainement une délégation regroupant les plus hautes autorités calédoniennes, et une visite est prévue pour le début de l'année prochaine. Nous souhaitons enfin installer des représentations de la Nouvelle-Calédonie au sein des ambassades de France dans les capitales des pays les plus proches. Nous devons préalablement recruter et former des diplomates calédoniens, et nous avons reçu pour cela l'aide de l'Etat français. Je ne serais pas complet sur le sujet de l'insertion de la Nouvelle-Calédonie dans son environnement régional si je ne rappelais pas nos efforts pour accueillir les diverses manifestations culturelles et sportives qui rassemblent les pays du Pacifique : nous venons ainsi de recevoir au mois de septembre le IVème festival des arts mélanésiens, et nous accueillerons également dans moins d'un an les XIVèmes jeux du Pacifique.

**Comme le soulignait la résolution 64/102, notre implication internationale concerne également l'Europe.** Nous avons, comme 16 autres territoires autonomes faisant partie d'Etats membres de l'Union européenne, le statut de « pays et territoires d'outre-mer » – PTOM –, et nous présidons d'ailleurs cette année l'association qui regroupe les 17 PTOM. A ce titre, nous accueillerons sur notre sol, en mars 2011, le forum qui se tient annuellement entre l'Union européenne et ces pays et territoires d'outre-mer. A l'issue de ce forum, nous devons avoir réécrit, et adopté dans le consensus une définition rénovée de l'association qui unit les PTOM à l'Union européenne.

**La résolution 64/102 avait ensuite pris note des dispositions de l'Accord de Nouméa visant à mieux prendre en compte l'identité kanak dans l'organisation politique et sociale de la Nouvelle-Calédonie.** Depuis lors, la loi du pays relative à trois signes identitaires de la Nouvelle-Calédonie – hymne, devise et graphisme des billets de banque – a bien été adoptée. Je peux notamment rappeler utilement ici que la devise de notre pays est maintenant : « *terre de parole, terre de partage* », afin de traduire l'importance de l'enracinement à la terre, de rappeler que la parole est fondatrice de la société kanak et des accords politiques porteurs de paix, et enfin, par le mot « partage », d'affirmer tout à la fois la communauté de destin, la solidarité et l'ouverture au monde. Le comité des signataires de l'accord de Nouméa qui s'est tenu le 24 juin 2010, sous la présidence de François FILLON, Premier Ministre, a demandé à ce que les travaux sur les deux autres signes identitaires prévus par l'accord de Nouméa, le drapeau et le nom du pays, soient engagés. Il a recommandé que, dans cette attente, le drapeau du FLNKS soit hissé aux côtés du drapeau français, ce qui a été officiellement effectué le 17 juillet 2010. Le Président de la République, Nicolas Sarkozy, a précisé que ce n'était « *qu'une étape dans un processus plus long qui devra aboutir au choix d'un drapeau unique, reconnu par tous* ».

Les autorités coutumières viennent de désigner, selon les usages reconnus par la coutume, et pour six ans, leurs nouveaux représentants au Sénat coutumier. L'inventaire du patrimoine kanak dispersé se poursuit, et nous travaillons à un dispositif juridique original de protection des savoirs traditionnels kanak.

**La résolution 64/102 prend note que les kanak s'inquiètent aussi d'un autre effet potentiellement indésirable du développement économique : celui que peuvent avoir les activités minières sur l'environnement.** J'invite donc votre assemblée à noter que le congrès de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'an dernier, à l'unanimité, le « *schéma minier* », ainsi que le « *code minier* » du pays. Les principes selon lesquels doit être assurée une gestion durable des ressources minières de la Nouvelle-Calédonie, dans ses dimensions économiques, sociales, culturelles et environnementales sont ainsi définies, ainsi que les prescriptions s'imposant aux opérateurs miniers pour la gestion de leurs activités. Nous avons également accéléré le programme public de réhabilitation et de revégétalisation des sites miniers anciens. Dans ce cadre, 200 sites

miniers dégradés feront l'objet d'une réhabilitation dans la décennie à venir, selon un plan qui sera présenté au congrès de la Nouvelle-Calédonie d'ici la fin de l'année.

**Il y a un an, j'avais pris devant vous l'engagement que le gouvernement participerait aux séminaires annuels du comité des 24, où la Nouvelle-Calédonie n'avait plus été représentée depuis 2003. Je vous avais même proposé que l'un des rendez-vous annuels du comité puisse se tenir en Nouvelle-Calédonie, avant 2014. Je vous remercie d'avoir réservé une suite favorable à cette proposition.**

C'était là une excellente chose. En effet, la voie que nous avons choisie pour notre décolonisation est originale, et ce n'est pas une voie facile, du fait des importants déséquilibres géographiques et sociaux que nous avons hérités de l'histoire. Il était donc important que le comité ait pu, à travers ce séminaire organisé en mai 2010 à Nouméa, venir se rendre compte de visu de nos réalités sociales et des questions qui conditionnent notre avenir. Et je vous remercie, d'avoir bien voulu, dans votre projet de résolution, saluer le succès de ce séminaire.

J'ai personnellement beaucoup apprécié la richesse des débats lors de cette réunion. De nombreux exemples sont notamment venus illustrer le besoin d'adaptation pragmatique du principe de souveraineté aux réalités du XXI<sup>ème</sup> siècle et aux capacités dont peuvent réellement disposer de petits pays insulaires. A notamment été évoquée, lors de ce séminaire, l'idée que la construction de la nation précède le choix à effectuer dans le cadre d'un scrutin d'autodétermination. La Nouvelle-Calédonie partage d'autant plus ce point de vue qu'elle a souhaité la création d'une *citoyenneté calédonienne*, qui matérialise l'ambition de réunir les kanak et les peuples venus d'ailleurs en un seul et même peuple, le peuple Calédonien, qui a, entre ses mains, les clefs de son destin.

**Votre assemblée appelle de ses vœux un scrutin d'autodétermination – je cite – « *qui n'exclurait aucune option et qui garantirait les droits de tous les secteurs de la société* ».**

L'accord de Nouméa prévoit que ce scrutin peut être organisé dès 2014. Sa préparation constitue, pour tous les mouvements politiques du pays, une question de la plus haute importance. Le comité des signataires de l'accord de Nouméa du 24 juin 2010, que j'ai déjà cité il y a quelques instants, a ainsi décidé d'engager formellement, « *indépendamment de toute échéance électorale* », un travail de préparation de ce scrutin : un comité de pilotage se réunira tous les trois mois, afin « *d'approfondir les éléments de discussion dans la perspective de la consultation (...), à l'aide de présentations théoriques et pratiques, en particulier d'exemples pris notamment dans les pays insulaires du Pacifique.* »

**Nous souhaitons par cette voie rapprocher nos visions, au lieu de les opposer. Nous souhaitons définir, ensemble, les contours de la société calédonienne de demain, une société démocratique, respectueuse des libertés et des convictions de chacun, une société « *arc en ciel* » et solidaire, une société de prospérité partagée, une société dans laquelle chacun puisse envisager sereinement son avenir et croire en ses chances de réussite.**

Ces travaux préparatoires que nous venons d'engager nous obligent à inventer le « *futur partagé entre tous* » au rendez-vous duquel l'accord de Nouméa nous a invités.

Je vous remercie.